

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE46

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 55

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« les objectifs suivants : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.